



N° 05753 MAE/SG/SBS/CO/21

Abidjan, le 26 Mars 2021

**Objet :** Offre de bourses d'études du Conseil Indien pour les Relations Culturelles (ICCR).

**Monsieur le Directeur de Cabinet,**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans le cadre de son programme de bourses d'études supérieures africaines, le Conseil Indien pour les Relations Culturelles (ICCR) offre à la Côte d'Ivoire, sept (07) bourses d'études en Licence, Master et Doctorat dans les universités et instituts indiens au titre de l'année académique 2021-2022.

Les frais de scolarité, le billet d'avion aller-retour, l'allocation de subsistance, les frais d'hébergement ainsi que tous autres frais obligatoires sont à la charge du Gouvernement indien.

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants ivoiriens remplissant les conditions suivantes :

- réunir tous les documents requis par les universités et les certificats mentionnés dans le formulaire de candidature téléchargeable sur le lien <http://a2ascholarships.iccr.gov.in> ;
- avoir une bonne maîtrise de l'Anglais ;
- être en bon état de santé ;
- être âgé de 18 à 30 ans pour la Licence et le Master et de moins de 45 ans pour le Doctorat.

La soumission des dossiers de candidature se fait par voie électronique sur le lien susmentionné. Les informations complémentaires sont disponibles sur le lien [www.a2ascholarships.iccr.gov.in](http://www.a2ascholarships.iccr.gov.in).

Le formulaire physique et les documents requis doivent être déposés auprès de l'Ambassade de l'Inde à Abidjan avant le 30 avril 2021.

Je vous saurais gré des dispositions utiles que vous voudrez bien faire prendre, en vue d'assurer une large diffusion de ces offres.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, la note verbale n° ABI/030/2021 du 15 mars 2021 de l'Ambassade de l'Inde à Abidjan, y relative.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur de Cabinet**, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Secrétaire Général Adjoint

Albert Gueu DOLE  
Ambassadeur

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE  
DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ABIDJAN**



Embassy of India  
Ambassade de l'Inde  
Abidjan, Côte d'Ivoire  
Concurrently accredited to Liberia

N°ABI/030/2021

15 March 2021

L'Ambassade de l'Inde à Abidjan présente ses compliments au Ministère des Affaires Étrangères de la République de Côte d'Ivoire et a l'honneur de l'informer que le Conseil Indien pour les Relations Culturelles (ICCR) offre 7 bourses d'études aux étudiants ivoiriens dans le cadre de son programme de bourses d'études supérieure Africaines pour des études (Licence, Master et Doctorat) dans les Universités et Instituts Indiens pour l'année académique 2021-22. Les candidats doivent connaître les éléments suivants :

2. Les étudiants intéressés doivent s'inscrire en ligne via le portail A2A (<http://a2ascholarships.iccr.gov.in>), poser leur candidature et envoyer le formulaire physique accompagné des pièces justificatives à l'Ambassade de l'Inde.

- Les candidats doivent faire preuve de diligence et effectuer des recherches spécifiques sur les critères d'admission établis par les différentes universités pour chaque matière et s'assurer qu'ils soumettent tous les documents pertinents requis par les universités en plus des certificats de base mentionnés dans le formulaire de candidature. Pour cela, ils peuvent se référer au manuel des universités/au site Internet de la Commission des subventions universitaires et au site Internet de l'institut concerné pour connaître les critères d'admissibilité.
- Les candidats doivent avoir une maîtrise suffisante de l'anglais car les cours sont dispensés en anglais.
- Les étudiants doivent être en bonne état de santé.
- Les candidats doivent être âgés de 18 à 30 ans. Mais pour le doctorat, les candidats doivent être âgés de moins de 45 ans.
- Dans le cadre de la bourse, les billets d'avion aller-retour en classe économique, les frais de scolarité, l'allocation de subsistance, les frais d'hébergement et les autres frais obligatoires sont pris en charge par le gouvernement Indien.
- Les candidatures doivent être soumises avant le 30 avril 2021.
- Pour toutes informations complémentaires Des directives détaillées sur le processus de candidature aux bourses de l'ICCR en ligne sur le portail A2A et la procédure et les normes qui la régissent sont données sur [www.a2ascholarships.iccr.gov.in](http://www.a2ascholarships.iccr.gov.in).

3. Le cher Ministère est prié de bien vouloir diffuser cette information auprès des autorités compétentes.

4. L'Ambassade de l'Inde à Abidjan saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Étrangères de la République de Côte d'Ivoire les assurances de sa très haute considération.

Ministère des Affaires Étrangères  
République de Côte d'Ivoire  
Abidjan